



## Conseil d'administration

310<sup>e</sup> session, Genève, mars 2011

GB.310/10(Add. & Corr.)

---

### DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

### *Addendum et Corrigendum*

### Rapport du Sous-comité du bâtiment (Huitième question à l'ordre du jour)

1. La commission était saisie du rapport du Sous-comité du bâtiment <sup>1</sup>.
2. M. Paixão Pardo (Brésil), président du Sous-comité du bâtiment, présente le rapport.
3. M. Ahmed, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, remercie le Bureau des mesures qu'il a prises en ce qui concerne la rénovation du bâtiment du siège, la nomination d'un directeur de projet et la création d'une équipe et d'un comité directeur chargés du projet. Il souligne qu'il est important de respecter les délais et encourage le Bureau à poursuivre les discussions avec les autorités suisses pour que la parcelle soit vendue à un prix satisfaisant. Il rappelle qu'il est important de procéder à des consultations avec le Syndicat du personnel sur les questions de sécurité et de santé ainsi qu'au sujet des locaux provisoires qui seront prévus durant l'exécution du projet. Il demande que des consultations aient lieu avec les membres du sous-comité entre les sessions du Conseil d'administration et approuve le point appelant une décision.
4. M. Godoy, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, se félicite de cet accord sur une stratégie claire et à long terme pour le financement des travaux d'entretien et de rénovation périodiques des bâtiments de l'OIT. Les employeurs constatent avec préoccupation que la séance du Sous-comité du bâtiment a été programmée après les séances de la Commission du programme, du budget et de l'administration et souhaitent que cet aspect soit réexaminé dans le cadre de la réforme du Conseil d'administration. L'intervenant approuve le point appelant une décision.
5. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la stratégie à long terme pour le financement des travaux d'entretien et de rénovation périodiques de l'ensemble*

<sup>1</sup> Document GB.310/PFA/8.

*des bâtiments de l'OIT, qui est exposée dans le document du Bureau et qui a été modifiée par le sous-comité au paragraphe 16 de son rapport.*

6. La commission adopte le rapport.

## **Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT** (Quatorzième question à l'ordre du jour)

### **a) Composition du Tribunal**

7. La commission était saisie d'un document <sup>2</sup> portant sur la composition du Tribunal.

8. M. Godoy, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, approuve le point appelant une décision.

9. M. Ahmed, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, approuve le point appelant une décision.

10. *Par la résolution reproduite ci-après, la commission recommande:*

*a) au Conseil d'administration et, par son intermédiaire à la Conférence, de transmettre à M. Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus en sa qualité de juge du Tribunal;*

*b) au Conseil d'administration de proposer à la 100<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail:*

*i) de renouveler le mandat de M<sup>me</sup> Gaudron pour une période de trois ans;*

*ii) de nommer M<sup>me</sup> d'Auvergne pour un mandat de trois ans.*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

*Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,*

*a) d'exprimer à M. Agustín Gordillo son appréciation pour les services qu'il a rendus aux travaux du Tribunal administratif en sa qualité de juge;*

*b) de renouveler le mandat de M<sup>me</sup> Mary G. Gaudron (Australie) pour une durée de trois ans;*

*c) de nommer juge du Tribunal administratif, pour un mandat de trois ans, M<sup>me</sup> Suzie d'Auvergne (Sainte-Lucie).*

11. Le point appelant une décision est adopté.

<sup>2</sup> Document GB.310/PFA/14/1.

## Corrections

12. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni déclare qu'il est inacceptable que les groupes des travailleurs et des employeurs aient reçu le troisième rapport (Propositions de programme et de budget pour 2012-13) quatre jours avant les représentants gouvernementaux.
13. Le président répond que le rapport a été mis à la disposition de tous les membres de la commission en même temps.
14. Les corrections suivantes à apporter aux rapports ont été soumises pour diffusion.

### Premier rapport (GB.310/10/1)

15. *Paragraphe 52:* Après «demande», insérer «que la stratégie d'évaluation soit modifiée conformément à la recommandation n° 3 découlant de l'évaluation externe indépendante et...» et supprimer «, dans la stratégie,» et «découlant de l'évaluation externe indépendante.» à la fin de la phrase.
16. *Paragraphe 74:* Remplacer ce paragraphe par le nouveau paragraphe suivant: «Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom d'un groupe de donateurs de même sensibilité, composé de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, indique que ce groupe se rallie à la déclaration du groupe des PIEM.»
17. *Insérer un nouveau paragraphe 75:* «L'orateur note l'importance attachée à l'évaluation indépendante dans le cadre de responsabilisation et rappelle que, lors de la discussion de la commission sur ce point durant la session de novembre 2010 du Conseil d'administration, le groupe s'était joint au groupe des PIEM pour demander la mise en application de la recommandation n° 3 de l'évaluation externe indépendante.»
18. *Insérer un nouveau paragraphe 76:* «Il déclare qu'en période d'austérité budgétaire il est indispensable de veiller au rapport qualité-coût, à la transparence et à la responsabilisation grâce à un système d'audit et de contrôle solide et indépendant et à la mise en œuvre des recommandations correspondantes. L'orateur informe la commission que, au cours des deux prochaines années, plusieurs gouvernements du groupe procéderont à des analyses financières et détermineront leurs contributions volontaires futures au budget de l'OIT. Le groupe des donateurs de même sensibilité prêtera une attention particulière à la manière dont sera nommé le Chef auditeur interne, à ce qu'il adviendra du Comité consultatif de contrôle indépendant, à la qualité de la réforme du Conseil d'administration et à l'adoption des dix recommandations de l'évaluation externe indépendante.»
19. *Paragraphe 121:* La dernière phrase du paragraphe doit se terminer ainsi «... le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs devra tenir compte de la charge de travail effective dans les bureaux extérieurs.»
20. *Paragraphe 167:* Sans objet en français.
21. *Paragraphe 168:* Sans objet en français.
22. *Paragraphe 176:* Sans objet en français.

## Deuxième rapport (GB.310/10/2)

23. *Paragraphe 10*: La dernière phrase doit se terminer ainsi: «soit le foyer de la liberté syndicale, de la négociation collective et de la liberté d'expression.»
24. *Paragraphe 21*: La première phrase doit se terminer ainsi: «le nombre de membres du personnel issus de son pays doit augmenter, en particulier dans les postes de haut niveau.»

## Troisième rapport (GB.310/10/3)

25. *Insérer un nouveau paragraphe 190*: «Le représentant du gouvernement du Portugal prend acte des explications du Directeur général sur les ajustements apportés aux propositions tout en notant que les contraintes budgétaires des Etats Membres exigent que l'on envisage d'autres réductions. Il demande que soient présentées des propositions révisées pour atteindre un niveau de croissance nominale zéro.»
26. *Paragraphe 208 actuel*: A la fin de la première phrase, ajouter: «... et que les consultations pourront se poursuivre.»

Genève, le 23 mars 2011

*Points appelant une décision*: paragraphe 5  
paragraphe 10